



COMITÉ DES PÊCHES

Trente-quatrième session

1-5 février 2021

FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUTRES QUESTIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT

Résumé

Le présent document fournit un aperçu des activités de la FAO dans le domaine du changement climatique en ce qui concerne le secteur des pêches et de l'aquaculture, ainsi que des travaux effectués sur un certain nombre d'autres questions relatives à l'environnement, notamment aux engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés, aux débris marins, au bruit anthropique en milieu marin et aux efflorescences algales nuisibles. Il rend compte des activités normatives menées pour donner suite aux recommandations émanant du Comité pour remédier aux problèmes évoqués plus haut, fournir un appui direct aux pays par le biais de projets sur le terrain et contribuer aux processus mondiaux concernés.

Le présent rapport est complété par les documents suivants: document de travail sur les processus de portée mondiale et régionale (COFI/2020/8); document d'information: plan de travail concernant les opérations de pêche responsable (COFI/2020/Inf.15.4); document de référence de la session sur le rapport des ateliers régionaux FAO/Initiative mondiale organisés en 2019 sur les pratiques optimales en matière de prévention et de réduction des abandons, des pertes et des rejets d'engins de pêche (COFI/2020/SBD.6); deuxième rapport intérimaire du Groupe de travail 43 du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (GESAMP) (COFI/2020/SBD.8); Programme de partenariats GloLitter OMI-FAO (COFI/2020/SBD.13).

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- formuler des observations sur les travaux intersessions relatifs au changement climatique et donner des orientations sur les priorités que la FAO devra se fixer afin de renforcer l'appui fourni aux États Membres pour leur permettre de lutter contre les effets du changement climatique, y compris les mesures en faveur des communautés tributaires de la pêche et de l'aquaculture, la mise à jour de leurs plans nationaux d'adaptation et l'augmentation de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), établies en application de l'Accord de Paris;

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

- prendre note des progrès accomplis en termes de collaboration interinstitutions pour réaliser la cible 14.1 des ODD (D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types) grâce au Programme de partenariats GloLitter (COFI/2020/SBD.13) et donner des conseils sur les autres organismes des Nations Unies ou organisations internationales qui devraient participer à ce programme;
- fournir des recommandations concernant le rôle et les fonctions que la FAO pourrait exercer afin d'aborder les autres questions relatives à l'environnement, notamment le bruit en milieu marin, les efflorescences algales nuisibles, les débris marins et l'application des recommandations issues des quatre ateliers régionaux sur les pratiques optimales en matière de prévention et de réduction des abandons, des pertes et des rejets d'engins de pêche (COFI/2020/SBD.6).

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Tarub Bahri

Spécialiste des ressources halieutiques

Courriel: tarub.bahri@fao.org

I. INTRODUCTION

1. Les questions relatives à l'environnement suscitent de plus en plus d'intérêt, notamment celles qui ont trait aux écosystèmes aquatiques et aux systèmes de production alimentaire qu'ils soutiennent. Des données de plus en plus nombreuses indiquent que le changement climatique et d'autres effets anthropiques, tels que l'augmentation de la température et les débris en milieu marin, ont des conséquences considérables sur le bien-être des écosystèmes aquatiques et partant sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs. Plusieurs remèdes existent pour faire face à ces préoccupations croissantes, qui ont été mis au point grâce à l'expérience acquise sur le terrain. Dans la plupart des cas, des solutions ont pu être identifiées et testées dans la pratique, lesquelles peuvent être élargies progressivement ou reproduites ailleurs.

2. Au cours de la période intersessions, la FAO a poursuivi les activités menées lors des années précédentes pour aider les pays et les communautés à i) comprendre les effets indésirables sur l'environnement afin d'y répondre et de s'y adapter (y compris le changement climatique); ii) tirer parti des possibilités d'action liées au changement climatique et iii) diminuer les contributions de ce secteur économique au changement climatique et à la perturbation des écosystèmes en améliorant les pratiques de pêche et d'élevage et en rassemblant plus de connaissances pour faire face aux nouveaux enjeux, tels que les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés, les débris marins, le bruit en milieu marin et les efflorescences algales nuisibles. Toutes les activités ont été menées à bien dans le cadre général des objectifs de développement durable (ODD) 2, 13, 14 et 17, financées au titre du budget ordinaire de la FAO et au moyen de ressources extrabudgétaires provenant de donateurs institutionnels et bilatéraux, ainsi que par la création de partenariats et le renforcement de ceux qui existent déjà.

II. COMPRENDRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET Y FAIRE FACE

3. Le rapport spécial de 2019 sur les océans et la cryosphère dans le contexte du changement climatique¹ publié par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui reprend les messages les plus pertinents du document technique FAO n° 627², souligne que le secteur des pêches et de l'aquaculture est le plus vulnérable aux facteurs climatiques. En outre, les débats menés au sein de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) mettent de plus en plus l'accent sur l'importance des océans et de leur contribution aux systèmes alimentaires. Selon la dernière analyse, sur les 163 contributions déterminées au niveau national (CDN) et les six contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN)³, communiquées par les pays au titre de leur participation à l'Accord de Paris, 147 faisaient état d'une adaptation dans le secteur agricole, laquelle concernait pour 112 d'entre elles les pêches et l'aquaculture, y compris les océans et l'aménagement des zones côtières.

4. Même si les lacunes se comblent peu à peu, les incertitudes concernant les effets du changement climatique sur le secteur des pêches sont toujours nombreuses, non seulement parce que les prévisions dans ce domaine dépendent de plusieurs facteurs socioéconomiques, mais aussi parce que les processus écosystémiques sur lesquels repose le secteur sont extrêmement complexes.

¹ GIEC. 2019. *Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate* (également disponible à l'adresse suivante https://report.ipcc.ch/srocc/pdf/SROCC_FinalDraft_FullReport.pdf).

² Barange, M., Bahri, T., Beveridge, M. C. M., Cochrane, K. L., Funge-Smith, S., et Poulain, F. (sous la direction de) 2018. *Impacts of climate change on fisheries and aquaculture*. Document technique FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 627. Rome, FAO. 628 p. (également disponible à l'adresse suivante www.fao.org/3/i9705en/i9705en.pdf).

³ Ces CDN et CPDN représentent 196 pays et à la date de la publication du présent rapport, les CDN de l'UE représentaient 28 pays, y compris le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Toutefois, la FAO a poursuivi ses efforts en mettant au point des stratégies efficaces d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets pour ce secteur, y compris des lignes directrices sur les mesures à prendre, et en renforçant sa position de chef de file au sein des organismes du système des Nations Unies et des processus mondiaux chargés de faire face au changement climatique, notamment ceux qui se consacrent à la lutte contre ses effets et au bien-être des océans. Pour donner suite aux demandes formulées par le Comité des pêches, la FAO a mis en œuvre une série d'activités visant à aider les États Membres et les partenaires à atténuer efficacement les effets du changement climatique sur les pêches, l'aquaculture et les écosystèmes aquatiques et à s'y adapter, par le développement et la mise en commun des connaissances, l'élaboration de politiques, la mise en place de démonstrations pratiques et le renforcement des capacités. Le travail effectué est conforme à la Stratégie de l'Organisation dans le domaine du changement climatique, qui a été approuvée par le Conseil de la FAO à sa cent cinquante-sixième session.

A. Renforcer les connaissances et l'encadrement nécessaire à l'élaboration des politiques

5. Pendant la période intersessions, la FAO et ses partenaires se sont employés à améliorer les connaissances sur les incidences et les vulnérabilités spécifiques au contexte du changement climatique et à fournir des lignes directrices pour élaborer des stratégies d'atténuation et d'adaptation, y compris de gestion des risques de catastrophe. Des examens et analyses ont été réalisés aux niveaux national, régional et sous-sectoriel, notamment une synthèse des connaissances actuelles sur les effets du changement climatique sur les pêches et l'aquaculture, tant à l'échelle mondiale que régionale⁴, la quantification et l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre provenant de l'aquaculture au niveau mondial⁵, plusieurs bilans régionaux sur la gestion des risques de catastrophe dans le secteur des pêches et de l'aquaculture⁶, une approche novatrice et axée sur l'agroaquaculture au service de la croissance bleue en Asie et dans le Pacifique⁷, le recueil d'expériences concernant les zones marines protégées en Afrique du Nord et de l'Ouest⁸, une étude d'adaptation fondée sur les écosystèmes dans

⁴ Voir par exemple, Bertrand, A., Lengaigne, M., Takahashi, K., Avadí, A., Poulain, F., et Harrod, C. 2020. *El Niño Southern Oscillation (ENSO) effects on fisheries and aquaculture*. Document technique FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 660. Rome, FAO (également disponible à l'adresse suivante <http://www.fao.org/3/ca8348en/CA8348EN.pdf>); FAO. 2018. *Deep-ocean climate change impacts on habitat, fish and fisheries*, par Lisa Levin, Maria Baker et Anthony Thompson (sous la direction de). Document technique FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 638. Rome, FAO. 186 p. (également disponible à l'adresse suivante www.fao.org/3/ca2528en/CA2528EN.pdf); Barbieri, M. A., Aguilar-Manjarrez, J., et Lovatelli, A. 2020. *Guía básica – Cambio climático pesca y acuicultura. Fortalecimiento de la capacidad de adaptación en el sector pesquero y acuícola chileno al cambio climático*. Santiago (Chili), FAO (également disponible à l'adresse suivante www.fao.org/3/cb1598es/cb1598es.pdf); FAO et CERMES. 2020. *Climate change and fisheries*, par Shelly-Ann Cox, Hazel A. Oxenford, et Iris Monnereau. Rome, FAO (également disponible à l'adresse suivante www.fao.org/3/cb1471en/CB1471EN.pdf).

⁵ MacLeod, M., Hasan, M. R., Robb, D. H. F., et Mamun-Ur-Rashid, M. 2019. *Quantifying and mitigating greenhouse gas emissions from global aquaculture*. Document technique FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 626. Rome, FAO (également disponible à l'adresse suivante www.fao.org/3/ca7130en/CA7130EN.pdf).

⁶ Voir par exemple, FAO et ICSF. 2019. *Cyclone Ockhi – Disaster risk management and sea safety in the Indian marine fisheries sector*. Rome. 72 p. (également disponible à l'adresse suivante <http://www.fao.org/3/CA2904EN/ca2904en.pdf>); Molnár, K., Székely, C., et Láng, M. 2019. *Field guide to the control of warmwater fish diseases in Central and Eastern Europe, the Caucasus and Central Asia*. Circulaire de la FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 1182. Ankara, FAO. 124 p. (également disponible à l'adresse suivante www.fao.org/3/ca4730en/ca4730en.pdf); FAO. 2019. *Development of a Sustainable Fisheries Fund for the Western Central Atlantic: Wilderness Markets and Conservation International*. Rome. 30 p. (également disponible à l'adresse suivante www.fao.org/3/CA3176EN/ca3176en.pdf).

⁷ FAO. 2019. *Report of FAO Regional Training Workshop on Innovative Integrated Agro-Aquaculture for Blue Growth in Asia-Pacific, Kunming, China, 12-17 juin 2017*. Rapport de la FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 1292. Rome (également disponible à l'adresse suivante www.fao.org/3/ca7038en/CA7038EN.pdf).

⁸ FAO. 2019. *Participatory monitoring and evaluation in marine protected areas: experiences from North and West Africa / Suivi et évaluation participatifs dans les aires marines protégées: expériences en Afrique du Nord*

les systèmes de production alimentaire aquatiques⁹, et une analyse de vulnérabilité des communautés de pêcheurs au Myanmar¹⁰. La FAO a contribué à un échange de données d'expérience et de bonnes pratiques pour l'adaptation au changement climatique à l'occasion du séminaire d'experts sur les savoirs traditionnels et les pratiques de pêche des peuples autochtones dans la région arctique (23-24 septembre 2019, Rome [Italie])¹¹. Ce séminaire a rassemblé plus de 40 experts, pêcheurs, chercheurs autochtones et autres parties prenantes de la région qui ont partagé leurs avis sur la manière d'orienter et de soutenir les politiques halieutiques des populations autochtones.

6. En s'inspirant du document technique FAO n° 627, le document technique FAO n° 650 examine les stratégies et méthodes d'adaptation disponibles afin de les améliorer et de les appliquer au secteur de la pêche et de l'aquaculture, y compris les nouveaux cadres (par exemple les interventions dites sans regrets, les moyens de remédier aux verrouillages éventuels et la planification précoce pour une adaptation à long terme) et les instruments économiques dans le but d'aider les responsables de la planification et de l'exécution des politiques à identifier les interventions les mieux adaptées¹². Des directives sur les plans nationaux d'adaptation (PNA)¹³ ont également été élaborées pour fournir des conseils techniques sur l'intégration des pêches et de l'aquaculture dans la formulation et l'exécution des PNA et pour compléter la publication de la FAO intitulée «Aborder l'agriculture, les forêts et la pêche dans les plans nationaux d'adaptation – Directives supplémentaires»¹⁴. L'Organisation a également réalisé une étude préliminaire pour identifier les États les plus à risque en ce qui concerne l'impact du changement climatique sur la pêche de capture, laquelle était basée sur un score d'exposition au risque climatique calculé en fonction de l'impact sur le secteur, des estimations de la dépendance nutritionnelle et économique ainsi que des indices nationaux de développement. Cette étude a permis d'identifier les 20 pays les plus menacés par les variations projetées du potentiel de capture du fait de l'impact du changement climatique sur les pêches, d'accélérer la mobilisation de ressources par la FAO et la mise en place de politiques (essentiellement dans les régions côtières tropicales de l'Afrique sub-saharienne et dans plusieurs petits États insulaires du Pacifique). Par ailleurs, deux formations en ligne sur les approches ACI-agriculture climatointelligente pour les pêches et l'aquaculture¹⁵ et sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets sur le secteur des pêches et l'aquaculture ont été organisées¹⁶.

et de l'Ouest. Circulaire de la FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 1173. FAO. Rome. 96 p. (également disponible à l'adresse suivante www.fao.org/3/CA2898B/ca2898b.pdf).

⁹ Abdelmagied, M., et Mpheshea, M. 2020. *Ecosystem-based adaptation in the agriculture sector – A nature-based solution (NbS) for building the resilience of the food and agriculture sector to climate change*. Rome, FAO (également disponible à l'adresse suivante www.fao.org/3/cb0651en/CB0651EN.pdf). (Cette publication contient un chapitre sur les écosystèmes aquatiques rédigé par la Division des pêches de la FAO [NFI].)

¹⁰ Thein, A. K., Gregory, R., Akester, M., Poulain, F., et Langeard, R. 2019. *Participatory rural appraisal-Vulnerability study of Ayeyarwady Delta fishing communities in Myanmar and social protection opportunities*. Circulaire de la FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 1177. FAO. Rome. 56 p. (également disponible à l'adresse suivante www.fao.org/3/CA2893EN/ca2893en.pdf).

¹¹ www.fao.org/indigenous-peoples/arctic/en/ organisé par la Division des pêches de la FAO, l'Équipe chargée des peuples autochtones de la FAO, le Ministère finlandais de l'agriculture et des forêts, le Gouvernement canadien et l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies.

¹² Watkiss, P., Ventura, A., et Poulain, F. 2019. *Decision-making and economics of adaptation to climate change in the fisheries and aquaculture sector*. Document technique de la FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 650. Rome, FAO (également disponible à l'adresse suivante www.fao.org/3/ca7229en/ca7229en.pdf).

¹³ Brugere, C., et De Young, C. 2020. *Aborder la pêche et l'aquaculture dans les plans nationaux d'adaptation – Supplément aux directives techniques de la CCNUCC relatives aux plans d'adaptation nationaux*. Rome, FAO (également disponible à l'adresse suivante www.fao.org/3/ca2215en/ca2215en.pdf).

¹⁴ FAO. 2017. *Aborder l'agriculture, les forêts et la pêche dans les plans nationaux d'adaptation*. Rome. 101 p. (également disponible à l'adresse suivante www.fao.org/3/a-i6714e.pdf).

¹⁵ FAO. 2020. *Climate-smart fisheries and aquaculture* (également disponible à l'adresse suivante <https://elearning.fao.org/course/view.php?id=579>).

¹⁶ FAO. 2020. *Climate change adaptation and mitigation in fisheries and aquaculture* (également disponible à l'adresse suivante <https://elearning.fao.org/course/view.php?id=544>).

7. De même, des recherches ont été entreprises dans le cadre du programme d'approche écosystémique des pêches-Nansen (programme AEP-Nansen) (GCP/GLO/690/NOR) à bord du navire de recherche *Dr. Fridtjof Nansen* dans plusieurs sous-régions voisines du continent Africain¹⁷. En outre, grâce aux données, informations et connaissances recueillies, il sera possible de mieux comprendre les effets du changement climatique aux niveaux régional et local. Par ailleurs, grâce à l'appui fourni par plusieurs projets régionaux de la FAO en Méditerranée et la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), des recherches ont pu être menées sur la vulnérabilité de la pêche face au changement climatique en Méditerranée occidentale, centrale et orientale¹⁸, y compris en mer Adriatique et en mer Noire. Elles devraient permettre de mettre au point des stratégies d'adaptation peu coûteuses et solides afin d'assurer une gestion à long terme des pêches.

8. Il est indispensable de mettre en place des mesures modulables et efficaces de gestion des pêches et de l'aquaculture face au changement climatique et à ses effets prévus sur les systèmes aquatiques et les communautés qui en sont tributaires pour leurs moyens de subsistance. Il est important de noter toutefois que le document technique FAO n° 627 conclut notamment que lors de l'évaluation de l'efficacité des pratiques de gestion il n'a pas été fait d'études d'adaptation. L'atelier d'experts sur l'adaptation de la gestion des pêches face au changement climatique (12-14 novembre 2019, Rome [Italie]), organisé par la FAO et Pêches et Océans Canada, avait pour objet de combler cette lacune en analysant les données d'expérience concrètes tirées de la gestion modulable des pêches face au changement climatique et d'identifier des exemples de bonnes pratiques pour accroître leur résilience¹⁹.

9. L'importance d'améliorer les pratiques de gestion de la pêche pour assurer la durabilité du secteur des pêches et de l'aquaculture afin d'apporter une réponse adaptée au changement climatique a été réaffirmée lors du Colloque sur la gestion durable de la pêche (18-21 novembre 2019, Rome [Italie])²⁰. Sept messages clés sont ressortis des débats tenus lors de la sixième session du Colloque sur «La gestion de la pêche face au changement climatique»²¹, lesquels mettent en avant la tendance actuelle en matière d'observations et de pratiques considérées comme indispensables pour favoriser la durabilité dans ce contexte. Dans une déclaration de référence, l'orateur a insisté sur la nécessité de parvenir à des solutions locales et a fait remarquer que l'industrie s'adaptait plus vite que les institutions qui étaient à la traîne. Lors des débats, il a été réaffirmé qu'il était essentiel de mettre en œuvre des approches intersectorielles, intégrées et basées sur le principe de précaution, d'instaurer une communication plus efficace entre les parties prenantes et de mettre au point des mécanismes de gestion par zone qui permettent de gérer les changements dans la répartition des espèces et dans le caractère saisonnier des processus écologiques. L'équité et la justice climatique sont devenues un principe fondamental sur lequel il est indispensable de s'appuyer pour décider de la répartition des ressources halieutiques et de l'accès à celles-ci. Pour développer une véritable résilience, il faut diversifier les chaînes d'approvisionnement, donner une valeur ajoutée aux nouvelles ressources ou à celles qui sont actuellement sous-évaluées en tenant compte des différences entre les sexes, des aptitudes spécifiques des femmes et des jeunes et du rôle positif qu'ils peuvent jouer. En conclusion, l'accent a été mis sur la nécessité d'innover et de trouver de nouveaux moyens de collecter, partager et

¹⁷ FAO. 2019. *EAF-Nansen Programme Yearly Summary 2018*. Rome. 9 p. (également disponible à l'adresse suivante www.fao.org/3/ca7044en/CA7044EN.pdf).

¹⁸ FAO. 2019. Commission générale des pêches pour la Méditerranée. Rapport du Comité scientifique consultatif des pêches sur les travaux de sa vingt et unième session, Le Caire (Égypte), 24-27 juin 2019. Rapport sur les pêches et l'aquaculture n° 1290. Rome (également disponible à l'adresse suivante www.fao.org/3/ca6704b/ca6704b.pdf).

¹⁹ Bahri, T., Vasconcellos, M., Welch, D., Johnson, J., Perry, R. I., Ma, X., et Sharma, R. (sous la direction de). 2021. *Adaptive management of fisheries in response to climate change*. Document technique FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 667. Rome (sous presse).

²⁰ FAO. 2020. *Proceedings of the International Symposium on Fisheries Sustainability: strengthening the science-policy nexus. FAO headquarters, 18-21 novembre 2019, Rome (Italie)*. Rapport sur les pêches et l'aquaculture n° 65. Rome. 116 p. (également disponible à l'adresse suivante www.fao.org/3/ca9165en/ca9165en.pdf).

²¹ www.fao.org/about/meetings/sustainable-fisheries-symposium/programme/day-2/session6/en/.

communiquer des données, y compris en ce qui concerne les nouvelles solutions d'assurance et les systèmes d'alerte rapide.

10. Comme rappelé dans le document technique FAO n° 627, ce sont les plus vulnérables qui sont en général les plus exposés à la pauvreté et au changement climatique, lequel devrait l'aggraver encore et toucher de manière disproportionnée les communautés vulnérables de pêcheurs et celles qui sont confrontées à l'inégalité, notamment les femmes et les peuples autochtones. Les zones côtières et les petits États insulaires en développement (PEID) sont exposés aux risques climatiques et les personnes qui vivent et travaillent dans des communautés côtières sont souvent très fragilisées par les effets du changement climatique et le degré élevé d'exposition et de sensibilité à la variabilité du climat, la pénurie d'infrastructures d'appui et l'absence de stratégies d'adaptation. Alors qu'il reste à peine 10 ans pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et que 2020 était une année capitale en ce qui concerne les engagements des pays envers l'Accord de Paris, la FAO propose une approche intégrée climat-pauvreté permettant d'améliorer la manière dont les défis interconnectés que sont la pauvreté et le changement climatique sont abordés dans le secteur de la pêche et dans les zones côtières et de veiller à ce que les réponses correspondantes soient plus cohérentes, efficaces et durables. Le rapport de la FAO intitulé «Addressing the climate change and poverty nexus: A coordinated approach in the context of the 2030 Agenda and the Paris Agreement»²² (Aborder la question du changement climatique et du lien avec la pauvreté: une approche coordonnée dans le contexte du Programme 2030 et de l'Accord de Paris) expose différents moyens et une approche intégrée pour soutenir l'élaboration de politiques, la définition d'interventions, l'établissement de liens cohérents entre les mesures de lutte contre le changement climatique, les initiatives visant à réduire la pauvreté et celles visant à assurer la sécurité alimentaire.

11. Ces questions figuraient parmi les thèmes principaux abordés lors de l'atelier organisé dans le cadre du dialogue régional CDN-ODD sur l'intégration d'une pêche résiliente au changement climatique, les priorités des communautés côtières dans l'action climatique de l'après-2020 et l'augmentation des avantages corrélatifs des ODD pour les pauvres et les plus vulnérables des zones rurales (26-28 novembre 2019, Barbade) auquel ont assisté des représentants de gouvernements de 11 pays des Caraïbes. Ces derniers ont identifié les pratiques optimales, les meilleures approches et la marche à suivre pour lutter contre les effets du changement climatique et planifier le développement dans le secteur de la pêche de cette région. Le dialogue a offert une plateforme multipartite et intersectorielle pour débattre de la mise en œuvre de l'«approche intégrée climat-pauvreté» pour ce qui est des communautés de petits pêcheurs et des zones côtières. Les participants à l'atelier ont réalisé une série d'évaluations nationales adaptées et spécifiques à chaque système comprenant i) des évaluations de la vulnérabilité à la pauvreté liée aux effets du changement climatique; ii) des évaluations des lacunes en matière de protection sociale et des besoins; iii) des rapports intérimaires sur les CDN-ODD, y compris les besoins en matière de renforcement des capacités et iv) des feuilles de route sectorielles CDN-ODD pour les communautés de petits pêcheurs et des zones côtières. Un webinaire a été organisé dans le cadre de cette activité pour évaluer l'application d'un indice de pauvreté multidimensionnelle au secteur de la pêche dans les Caraïbes dans le contexte du changement climatique, en tant qu'outil essentiel pour aborder la problématique changement climatique-pauvreté dans ce secteur. D'autres activités d'appui seront exécutées en coopération étroite avec les autorités nationales, les universités locales, les organisations de la société civile et les organisations de pêcheurs.

²² Charles, A., Kalikoski, D. et Macnaughton, A. 2019. *Addressing the climate change and poverty nexus: A coordinated approach in the context of the 2030 Agenda and the Paris Agreement*. Rome. FAO. www.fao.org/3/ca6968en/CA6968EN.pdf.

B. Réduire la vulnérabilité des communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs face aux effets du changement climatique et des catastrophes

12. La fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes devrait s'accroître considérablement tout au long de ce siècle quelles que soient les hypothèses en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES), avec des effets qui devraient être dévastateurs d'un point de vue humanitaire, socioéconomique et environnemental²³. Différentes mesures d'adaptation y compris en matière de gestion et de réduction des risques de catastrophe ont été mises en place dans le monde pour faire face à ces phénomènes et en limiter les conséquences sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture, notamment:

- des politiques appropriées de lutte contre les risques climatiques, des plans de gestion des risques et des cadres réglementaires;
- des systèmes de suivi et d'alerte précoce;
- la mutualisation des risques ou le transfert de risque au moyen de services financiers novateurs;
- des mesures d'atténuation de la vulnérabilité et des risques dans le contexte de la sécurité en mer ou des infrastructures résilientes face aux aléas climatiques; et
- la préparation et l'intervention face aux urgences climatiques par le truchement de la formation et du renforcement des capacités dans le cadre de l'évaluation de la situation et des interventions après une catastrophe, la mise au point d'outils d'évaluation rapide, la normalisation des données et le recours aux nouvelles technologies.

13. Des outils de suivi, d'alerte précoce et de diffusion sont actuellement mis en place au Myanmar et au Malawi avec l'appui du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à l'intention des communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs afin d'accroître la résilience aux catastrophes liées au climat (GCP/MLW/053/LDF et GCP/MYA/020/LDF).

14. En 2019, des experts des finances et de la pêche du Bangladesh, de Chine, d'Inde, d'Indonésie, du Japon, des Philippines, de Thaïlande, du Royaume-Uni, du Canada et des États-Unis d'Amérique se sont réunis à l'occasion d'un atelier régional d'experts pour examiner les moyens d'améliorer l'accès des petits pêcheurs d'Asie aux services financiers afin d'accroître leur résilience aux catastrophes et aux effets du changement climatique²⁴. Cet atelier a été organisé par l'Association de crédit agricole et rural pour l'Asie et le Pacifique (APRACA) en étroite collaboration avec la FAO. Il a permis d'élaborer des directives pratiques²⁵ pour faciliter l'accès aux services financiers et de mettre au point un programme de renforcement des capacités à l'intention des communautés de petits pêcheurs.

²³ Rapport spécial sur les océans et la cryosphère dans le contexte du changement climatique du GIEC (SROCC) et Poulain, F., et Wabbes, S. 2018. *Impacts of climate-driven extreme events and disasters*, Barange, M., Bahri, T., Beveridge, M. C. M., Cochrane, K. L., Funge-Smith, S., et Poulain, F. (sous la direction de). 2018. *Impacts of climate change on fisheries and aquaculture*. Document technique FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 627. Chapitre 23. Rome, FAO. 628 p. (également disponible à l'adresse suivante www.fao.org/3/i9705en/i9705en.pdf).

²⁴ FAO. 2019. *Report of the Expert workshop on Guidelines for micro-finance, credit and insurance for small-scale fisheries in Asia, Bangkok, Thailand, 7-9 May 2019*. Rapport de la FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 1280, Rome (également disponible à l'adresse suivante www.fao.org/3/ca6482en/CA6482EN.pdf).

²⁵ Tietze, U., van Anrooy, R. 2019. *Guidelines for increasing access of small-scale fisheries to insurance services in Asia. A handbook for insurance and fisheries stakeholders. In support of the implementation of the Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries in the Context of Food Security and Poverty Eradication*. Rome, FAO (également disponible à l'adresse suivante www.fao.org/3/ca5129en/ca5129en.pdf).

15. Les activités d'adaptation sur la sécurité en mer se poursuivent partout dans le monde. La FAO a élaboré des manuels pratiques sur la sécurité en mer à l'intention des petits pêcheurs, en collaboration avec l'Organisation intergouvernementale du Programme du golfe du Bengale²⁶. Du matériel pour la signalisation des accidents et des décès et le renforcement des capacités des petits pêcheurs dans le domaine de la sécurité en mer est en cours d'élaboration et de mise en place dans les Caraïbes orientales avec le soutien de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad) (GCP/GLO/959/NOR), du projet CC4Fish financé par le FEM et de la FAO.

16. Le Centre de gestion des ressources et d'études sur l'environnement de l'Université des Indes occidentales (CERMES) et la Société de la Croix-Rouge de la Grenade ont organisé une formation sur les situations d'urgence dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture (FARE) en s'inspirant des orientations de la FAO²⁷, ainsi qu'un cours de formation de formateurs, à la Grenade, en septembre 2018 auquel ont participé sept pays (Antigua-et-Barbuda, la Dominique, la Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago), tous deux financés dans le cadre du projet CC4Fish. De plus, la FAO élabore actuellement un bref cours en ligne sur FARE. Ces trois cours de formation ont pour but d'améliorer la qualité de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise touchant le secteur de la pêche et de l'aquaculture et de renforcer les responsabilités correspondantes.

17. Il est important que les données soient normalisées pour évaluer les dommages et les pertes après une catastrophe afin qu'elles puissent être partagées et collectées pour effectuer des évaluations agrégées et désagrégées des dommages et pertes au niveau mondial dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. La FAO a élaboré une méthode interne à l'Organisation afin de chiffrer les dégâts et les pertes dans le secteur agricole, y compris dans celui de la pêche et de l'aquaculture, à l'aide d'un questionnaire établi pour rassembler les données.

18. La télédétection par satellite a radicalement modifié la gestion des catastrophes. Au cours des 10 dernières années, cette technologie a été largement utilisée pour évaluer l'étendue des effets des tremblements de terre, des tsunamis, des ouragans, des inondations et des incendies de forêts. Elle est considérée par beaucoup comme un outil d'appui capital dans la gestion des catastrophes, essentiellement parce qu'elle permet de recueillir des informations sur des zones très étendues et en un temps très court. Pour en tirer pleinement parti et obtenir des évaluations complètes, elle peut être associée à d'autres données et technologies de pointe. Les guides de la FAO constituent un cadre utile dans ce contexte²⁸.

19. En fonction du type et des conséquences de la catastrophe, les ressources halieutiques peuvent être utilisées pour pallier les problèmes de déficit alimentaire qui en découlent. Cependant, l'introduction de capacités de pêche additionnelles peut causer une surexploitation des ressources halieutiques, en particulier dans les régions où les stocks de poissons sont mal gérés ou lorsque les prises excédaient déjà les limites biologiques sûres avant la catastrophe. Pour remédier à cette situation, la FAO a mis au point un outil d'évaluation rapide pour les situations d'urgence liées à la

²⁶ <http://www.fao.org/voluntary-guidelines-small-scale-fisheries/resources/detail-fr/fr/c/1258080/>.

²⁷ Cattermoul, B.; Brown, D., et Poulain, F. (sous la direction de). 2014. *Fisheries and aquaculture emergency response guidance*. Rome, FAO. 167 pp. (également disponible à l'adresse suivante www.fao.org/3/a-i3432e.pdf); et Brown, D., et Poulain, F. (sous la direction de). 2013. *Guidelines for the fisheries and aquaculture sector on damage and needs assessments in emergencies*. Rome, FAO. 114 pp. (également disponible à l'adresse suivante www.fao.org/3/a-i3433e.pdf).

²⁸ Aguilar-Manjarrez, J., Wickliffe, L. C., et Dean, A. (sous la direction de). 2018. *Guidance on spatial technologies for disaster risk management in aquaculture*. Version résumée. Rome, FAO. 34 p. Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO (www.fao.org/3/CA2659EN/ca2659en.pdf) et Aguilar-Manjarrez, J., Wickliffe, L. C., et Dean, A. (sous la direction de). 2018. *Guidance on spatial technologies for disaster risk management in aquaculture*. Document complet. Rome, FAO. 312 p. Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO. (www.fao.org/3/CA2240EN/ca2240en.pdf).

pêche (FERAT), utilisé au départ pour la pêche continentale, et testé en Somalie et au Soudan du Sud en 2018 dans des situations d'urgence complexes.

C. Élaboration et mise en œuvre de projets

20. LA FAO a élaboré et exécute plusieurs projets à l'appui de l'adaptation, de la gestion des risques et du renforcement de la résilience dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Des projets financés par le FEM, par l'intermédiaire du Fonds spécial pour les changements climatiques et/ou le Fonds pour les pays les moins avancés, sont en cours au Bangladesh, dans le courant de Benguela, au Cambodge, au Chili, dans les Caraïbes orientales et dans plusieurs petits États insulaires en développement du Pacifique (PEID), au Malawi, au Myanmar et au Timor-Leste²⁹. D'autres projets de la FAO, financés par le Japon, la Norvège et la Belgique (région flamande), sont également en cours pour soutenir la gestion de la pêche et de l'aquaculture dans les États Membres, dans le contexte du changement climatique. Les interventions comprennent les projets financés au titre du Programme de coopération technique (PCT) et du Programme ordinaire qui fournissent une assistance directe aux États Membres, par exemple le projet du PCT pour une pêche résiliente aux aléas du changement climatique afin d'améliorer les moyens de subsistance en Gambie et le projet au titre du Programme ordinaire pour la fourniture d'un appui technique dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Parties au Costa Rica et de la COP-25 organisée sous la présidence du Gouvernement chilien. En outre, la FAO a également participé au consortium chargé de mettre en œuvre le projet ClimeFish financé par l'Union européenne conjointement avec 20 autres partenaires, pour soutenir l'adaptation dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture au moyen de systèmes de prévision plus performants et de la mise au point d'outils de gestion pour une meilleure adaptation au changement climatique (GCP/INT/262/EC).

21. La phase actuelle du programme AEP-Nansen porte sur le changement climatique qui est l'un des principaux facteurs de stress avec la surpêche et la pollution, et vise notamment à surveiller les variables océaniques pour améliorer la compréhension des effets du changement climatique aux niveaux régional et national. Les recherches actuelles concernent les écosystèmes de remontées d'eau des régions côtières de l'Angola et de la Côte d'Ivoire/partie occidentale du golfe de Guinée, les écosystèmes de remontées d'eau des Canaries et des courants de démarcation orientaux de Benguela, la circulation sur le plateau continental et sa partie intérieure au large des côtes australe et orientale de l'Afrique (Afrique du Sud, Mozambique et Tanzanie) et de la baie du Bengale.

22. Pendant le dernier exercice biennal, huit propositions de projets portant sur le changement climatique et élaborées avec le soutien de la FAO ont été approuvées. Un projet mondial comportant des activités spécifiques à l'échelon des pays (GCP/GLO/959/NOR) est en cours d'exécution à Sainte-Lucie, en Afrique du Sud et aux Philippines pour améliorer la capacité de ces pays à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies d'adaptation, en appliquant et améliorant la panoplie de mesures d'adaptation au changement climatique de la FAO pour la pêche et l'aquaculture. Trois projets concernent des processus climatiques au Cambodge, dont deux («CAPFISH-Capture», y compris TCP/CMB/3701/C1 (18/III/CMB/236) et GCP/CMB/043/EC) qui ont pour but de promouvoir une croissance plus durable, adaptable au climat et inclusive de la pêche de capture marine et continentale au Cambodge, et un projet (GCP/CMB/038/LDF) axé sur le renforcement de la capacité des communautés tributaires de la pêche côtière dans ce pays à s'adapter au changement climatique. Deux projets («IkanAdapt», y compris GCP/TIM/011/LDF et GCP/TIM/009/GFF) sont en cours d'exécution pour aider le Timor-Leste à renforcer sa capacité d'adaptation, sa résilience et la conservation de sa biodiversité dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture dont il est tributaire pour assurer sa subsistance. En outre, avec le projet My-Coast (GCP/MYA/026/GFF), la FAO entend promouvoir la conservation basée sur une approche écosystémique de la zone côtière sud du Myanmar afin d'accroître durablement la biodiversité marine, l'atténuation du changement climatique et la

²⁹ Pour plus d'informations sur ces projets, voir FAO. 2019. *FAO's work on climate change – Fisheries & aquaculture 2019*. 64 p. Rome (également disponible à l'adresse suivante www.fao.org/3/ca7166en/ca7166en.pdf).

sécurité alimentaire. La FAO met également en œuvre un projet PCT (TCP/GAM/3702/C2) pour encourager l'application des meilleures pratiques d'adaptation au climat en Gambie.

23. La mise en œuvre de la stratégie à moyen terme (2017-2020) au service de la durabilité des pêches en Méditerranée et en mer Noire progresse également au sein de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM). Cette stratégie à moyen terme devrait notamment permettre, en fonction des résultats de l'étude consacrée à cette question, de mettre au point une stratégie d'adaptation visant à lutter contre les effets potentiels des espèces envahissantes et du changement climatique sur la pêche.

D. Comprendre le potentiel du secteur des pêches et de l'aquaculture en matière d'émission et d'atténuation

24. Il est important de mesurer, de comprendre et de réduire les émissions de GES ou l'empreinte carbone des activités liées à la pêche et à l'aquaculture pour assurer la durabilité environnementale et économique. La consommation du carburant durant la période de pêche en fait le plus gros contributeur d'émissions de GES, même si celles-ci varient en fonction de la méthode de pêche et des espèces concernées ainsi que de la distance des lieux de pêche. La production d'aliments pour animaux et l'électricité utilisée dans les fermes constituent en général les principaux facteurs d'émission de GES dans l'aquaculture. Les activités d'après-capture et de transformation, à bord des navires de pêche ou à terre, sont fortement tributaires de carburant (ou d'énergie). L'augmentation du commerce du poisson, des chaînes d'approvisionnement plus dispersées géographiquement et des produits à valeur ajoutée plus sophistiquée contribue également à accroître la demande d'énergie et les émissions.

25. On manque toutefois de données, en particulier en ce qui concerne la contribution de la transformation et de l'utilisation du poisson aux émissions de GES. Un plus grand nombre d'études ont été consacrées à la production. L'impact des déchets ménagers et de la restauration n'est que peu mesuré.

26. Le Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) donne des directives clés pour assurer une utilisation plus rationnelle de l'énergie lors des activités de capture et d'après-capture, la réduction des émissions et la mise au point et le transfert de technologies adaptées afin de garantir que les méthodes de transformation, de transport et de stockage respectent l'environnement. Les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale encouragent également la poursuite des objectifs et l'application des principes et des dispositions de la CCNUCC, l'adoption de stratégies d'adaptation et d'atténuation, et l'efficacité énergétique tout au long de la chaîne de valeur. Selon le document technique FAO n° 627, une stratégie d'atténuation doit inclure le renforcement de l'efficacité de la chaîne de valeur et de la valeur ajoutée locale par l'amélioration de la chaîne du froid et des pratiques sanitaires, la diminution des pertes et des déchets, la promotion de la pêche et de l'aquaculture ainsi que des technologies de transformation intelligentes face au changement climatique.

27. L'introduction de technologies et de techniques de pêche et d'agriculture économes en énergie et plus efficaces permet de réduire les émissions de GES. Une utilisation plus rationnelle des produits et la réduction des pertes et du gaspillage dans les chaînes de valeur peuvent également apporter des améliorations. Les normes du marché et les régimes de certification sont également importants tout comme le passage de sources d'énergie non renouvelables à des sources d'énergie renouvelables. La consommation viable, en particulier celle des aliments marins dont les avantages nutritionnels sont importants par rapport aux coûts environnementaux devrait également être envisagée.

28. En ce qui concerne les stratégies d'atténuation, on ne dispose que de peu d'information documentée sur les résultats de leur application et sur les enseignements qui en ont été tirés pour l'ensemble du secteur. Néanmoins, plusieurs initiatives sont en cours pour quantifier et réduire l'empreinte carbone du secteur de la pêche et de l'aquaculture. La FAO, WorldFish et l'Université

Duke ont, en collaboration avec des experts, lancé une étude mondiale intitulée «Illuminating Hidden Harvests» qui analyse la contribution de la pêche artisanale au développement durable, ses émissions de GES ainsi que l'énergie qu'elle consomme. Le projet FISH4ACP financé par l'Union européenne (GCP/GLO/028/EC)³⁰ a démarré début 2020. Programme sur cinq ans, il est dirigé par le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et mis en œuvre par la FAO et devrait concerner 10 chaînes de valeur de petites et moyennes entreprises. Il a pour mission de mettre en place des mesures qui contribueront à réduire les émissions de GES. La FAO continue par ailleurs de promouvoir la technique FAO-Thiaroye de transformation (FTT), une méthode améliorée de fumage et de séchage du poisson qui aide les transformateurs à respecter les normes de sécurité sanitaire des aliments et à réduire la consommation de bois de chauffage. Conçue au Sénégal, elle est dorénavant utilisée dans plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique.

E. Améliorer la visibilité des pêches et de l'aquaculture dans les débats transversaux et mondiaux sur le changement climatique

29. Au cours de la période intersessions, la dynamique créée autour des questions relatives aux océans dans le cadre de la CCNUCC s'est maintenue et leur importance a été réaffirmée. En collaboration avec les représentants des États Membres, la FAO a participé à une série d'activités sur les politiques climatiques organisées à l'intention des négociateurs, essentiellement pour diffuser des informations sur rôle de la pêche et de l'aquaculture dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets et donner des exemples concrets d'activités menées sur le terrain. Comme lors des années précédentes, la FAO a participé à la Journée d'action sur les océans organisée dans le cadre de la Conférence des Parties à la CCNUCC, en 2018 (Katowice, Pologne) et en 2019 (Madrid, Espagne, sous la présidence du Gouvernement chilien). En outre, la FAO contribue au Groupe de travail de la CCNUCC sur l'adaptation des zones côtières au changement climatique, pour faire en sorte que le secteur de la pêche et de l'aquaculture soit dûment représenté. L'Organisation a soumis une proposition³¹ à l'occasion du Dialogue Océan et Climat de la CCNUCC auquel elle a participé et qui s'est tenu lors de la réunion de l'Organe subsidiaire du conseil scientifique et technologique (SBSTA), les 2 et 3 décembre 2020³². Des contributions ont également été apportées lors du Sommet sur le climat convoqué en septembre 2019 à New York (États-Unis), notamment pour le Nature's Climate Hub sous la forme de discussions présentant des solutions fondées sur la nature, de la Journée virtuelle des océans 2020 (20 novembre 2020, en hommage au Dr. Biliiana Cicin-Sain)³³, et du cinquième atelier international de la communauté de pratique sur l'adaptation écosystémique (24 et 25 novembre 2020) pour exposer les travaux actuellement réalisés dans ce domaine par l'Organisation sur les systèmes de production alimentaire aquatiques³⁴.

30. La FAO participe à l'initiative intitulée «Déforestation: inverser la tendance», lancée à l'occasion du Sommet sur le climat en septembre 2019 par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Sous la houlette du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la FAO et en collaboration avec l'ensemble du système des Nations Unies, les mesures de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts devraient s'intensifier dans les secteurs agricole et forestier. La FAO s'associera aux efforts déployés par l'ensemble du système des Nations Unies, et renforcera ses activités intersectorielles en interne, y compris grâce à une initiative sur la transformation des systèmes alimentaires visant à nourrir la planète sans déforestation. NFI collaborera en s'intéressant essentiellement aux mangroves, aux zones côtières et aux écosystèmes

³⁰ www.fao.org/in-action/fish-4-acp/en/.

³¹ https://www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/202003311247---FAO_Submission_Dialogue_on_Ocean_and_Climate_Change_final.pdf.

³² <https://unfccc.int/event/ocean-and-climate-change-dialogue-to-consider-how-to-strengthen-adaptation-and-mitigation-action>.

³³ <https://roca-initiative.com/virtual-oceans-action-day-2020/>.

³⁴ https://images.agri-profocus.nl/upload/event/Invitation_EbA_CoP_51604568071.pdf.

continentaux qui contribuent à la déforestation ou sont touchés par celle-ci.

III. RÉDUIRE AU MAXIMUM LES IMPACTS DU SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE SUR L'ENVIRONNEMENT

A. Évaluer et réduire au minimum les impacts des engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés

31. En 2018, la trente-troisième session du Comité des pêches de la FAO (COFI33) a approuvé les Directives volontaires sur le marquage des engins de pêche. Celles-ci viennent compléter le Code de conduite pour une pêche responsable et constituent un outil important pour aider les États Membres à prévenir et à réduire le nombre d'engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés et leurs effets, notamment la pêche fantôme, et à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR).

32. En 2019 et en collaboration avec l'Initiative mondiale pour lutter contre les engins de pêche fantômes (GGGI), la FAO a organisé quatre ateliers régionaux dans le monde sur les meilleures pratiques pour prévenir et réduire les impacts des engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés. Ces ateliers avaient pour objet de mieux faire connaître et comprendre le cadre des meilleures pratiques de gestion des engins de pêche, des Directives volontaires sur le marquage des engins de pêche et de l'Initiative mondiale pour lutter contre les engins de pêche fantômes. Des recommandations sur les mesures à prendre dans les régions respectives ont été formulées à l'issue de chaque atelier. Le rapport des quatre ateliers régionaux est disponible en tant que document de référence de la session (COFI/2020/SBD.6).

33. L'Initiative mondiale pour lutter contre les engins de pêche fantômes est une organisation de la société civile qui a aidé la FAO à atteindre ses objectifs en ce qui concerne l'application des Directives volontaires sur le marquage des engins de pêche par le biais d'ateliers et de projets pilotes. La FAO siège depuis 2015 au Groupe directeur de l'Initiative (qui est devenu le Groupe d'experts consultatif), en tant qu'organisme expert indépendant. Le Groupe d'experts consultatif a pour tâche de formuler des avis techniques, commerciaux et en matière de gouvernance à l'intention de la direction de l'Initiative mondiale qui lui fournit à son tour un encadrement et un appui ainsi qu'à ses participants et à ses groupes de travail.

34. À sa trente-troisième session, le Comité des pêches a chargé la FAO d'élaborer une stratégie mondiale de grande envergure pour traiter des questions liées aux engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés et mettre en œuvre les Directives volontaires sur le marquage des engins de pêche en collaboration avec les organismes internationaux concernés et autres parties prenantes. En réponse, la FAO a défini un programme de travail sur les opérations de pêche responsable y compris les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés, la fausse pêche, les débris marins et les rejets (voir COFI/2020/inf.15.4 pour de plus amples informations). Elle a également signé un accord entre organismes des Nations Unies avec l'Organisation maritime internationale (OMI) pour aider les pays en développement à aborder la question des déchets plastiques en mer d'origine pélagique, en coopération avec la Norvège (Programme de partenariats GloLitter). Des informations plus détaillées sur ce programme figurent dans le document COFI/2020/SBD.13.

B. Comprendre les effets des débris marins

35. À sa quarante-cinquième session, le Groupe mixte d'experts des Nations Unies chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (GESAMP) (17-20 septembre 2018, Rome [Italie]) a approuvé la création d'un groupe de travail sur les sources marines de débris marins, y compris les engins de pêche et autres déchets liés au transport maritime (Groupe de travail 43), parrainé par la FAO et l'OMI et en partenariat avec le PNUE.

36. Le Groupe de travail 43 a été créé en avril 2019 et a organisé une première réunion virtuelle pour élaborer un plan de travail et un calendrier des réalisations attendues conformément à son mandat. En octobre 2019, il a tenu sa première réunion en présentiel sous les auspices de la FAO, à Rome, pour présenter et examiner les résultats des recherches sur les sources, le niveau et les conséquences des débris marins, la contribution relative des différentes sources marines de débris marins ainsi que les lacunes en matière de données. Le deuxième rapport intérimaire du Groupe de travail 43 a été publié sous la cote COFI/2020/SBD.8.

37. Le Partenariat mondial sur les déchets marins a été lancé en juin 2012 lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), au Brésil, pour donner suite aux recommandations figurant dans la Déclaration de Manille³⁵ et a pour mission de protéger la santé humaine et l'environnement mondial en s'efforçant de réduire et de gérer les déchets marins. Ce partenariat mondial rassemble des organismes internationaux, des gouvernements, des ONG, des universités, le secteur privé, la société civile et des particuliers. La FAO a été élue coprésidente de son groupe directeur en mars 2018 lors de la sixième Conférence internationale sur les déchets marins, pour un mandat de deux ans conjointement, avec le Gouvernement des Seychelles.

38. À l'occasion de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, le Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies a été invité à participer et à contribuer au Groupe d'experts spécial à composition non limitée sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin en élaborant notamment une cartographie de tous les organismes, programmes et initiatives ainsi que de l'expertise des Nations Unies liés à la question des débris marins, y compris les déchets plastiques et les microplastiques. En réponse, les responsables du Groupe de la gestion de l'environnement ont décidé, en mai 2019, de créer une équipe spéciale interinstitutions pour préparer la contribution demandée à l'échelle du système. Deux représentants de la Division du climat et de l'environnement et de la Division des pêches officient en qualité de coordonnateurs de la FAO pour l'équipe spéciale du Groupe de la gestion de l'environnement sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin. Celle-ci a tenu plusieurs réunions de coordination et rassemblé toutes les informations pertinentes et les activités réalisées par la FAO dans ce domaine.

39. Le programme AEP-Nansen propose un programme scientifique complet comprenant 11 thèmes. Le thème 6 couvre l'occurrence et les incidences des débris marins et des microplastiques sur les écosystèmes marins, et le thème 8 porte sur les effets potentiels des microplastiques sur la sécurité sanitaire des produits de la mer. La répartition des déchets marins sur le plancher océanique (récupérés dans les prises aux chaluts de fond), des microplastiques flottants et des microplastiques dans les poissons a été étudiée au large des côtes occidentale et orientale de l'Afrique et dans la baie du Bengale, au large du Myanmar. Ces études portent également sur la composition polymère, déterminée à l'aide de techniques analytiques de pointe à l'Institut de recherche marine. Les résultats de ces études devront notamment permettre d'identifier et de quantifier la proportion de déchets produits par le secteur de la pêche. Il ne fait aucun doute que les débris marins ont une incidence sociale et économique considérable sur un certain nombre de pêches, comme le montre notamment la pêche artisanale à la senne de plage dans le golfe de Guinée. En outre, de grandes quantités de débris ont été observées sur les fonds marins au large des côtes de cette région. Jusqu'à présent, il n'a pas été prouvé que les microplastiques constituaient une menace pour la sécurité sanitaire des produits comestibles de la mer.

40. La FAO a été invitée à rejoindre le Partenariat sur les déchets plastiques lancé en novembre 2019 et géré par le Secrétariat des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm³⁶. Il a pour objectif de favoriser une gestion saine des déchets plastiques aux niveaux mondial, régional et national et de prévenir et réduire au maximum leur production, y compris dans l'environnement marin. Le cas échéant, la FAO fournira des informations et des conseils techniques et partagera les leçons tirées des

³⁵ <http://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/12347/ManillaDeclarationREV.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.

³⁶ www.basel.int/Implementation/Plasticwaste/PlasticWastePartnership/tabid/8096/Default.aspx.

enseignements des activités qu'elle mène actuellement dans le cadre du programme AEP-Nansen (collecte et traitement des données) et du projet de partenariats GloLitter.

C. Comprendre les effets du bruit en milieu marin sur les stocks halieutiques

41. Dès 2010, dans sa résolution annuelle sur la viabilité des pêches, y compris dans l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks de poissons chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs, et dans les instruments y relatifs³⁷, l'Assemblée générale des Nations Unies a prié la FAO d'étudier les effets du bruit en milieu marin sur les stocks halieutiques et sur les taux de captures de pêche ainsi que sur les conséquences socioéconomiques associées. À sa trente-troisième session, le Comité des pêches s'est déclaré préoccupé par la question du bruit en milieu marin et a réitéré cette requête.

42. Compte tenu de l'importance de ces appels pour les travaux des organes régionaux de gestion des pêches et du rôle qu'ils peuvent également jouer dans la réalisation de ces études, la FAO et la CGPM ont organisé, conjointement avec OceanCare, un atelier sur le bruit anthropique en milieu marin et ses incidences sur les poissons, les invertébrés et les ressources ichtyques, les 21 et 22 février 2019 au Siège de la FAO³⁸.

43. Cet atelier avait pour principal objectif de faire mieux comprendre les effets du bruit en milieu marin sur les ressources halieutiques notamment en: i) examinant ceux constatés sur les poissons et les invertébrés; ii) identifiant des zones en Méditerranée où la pêche est limitée mais où d'autres activités anthropiques, en particulier le bruit en milieu marin, pourraient avoir des conséquences néfastes sur les ressources ichtyques; iii) en définissant des moyens de les prévenir, en particulier celles socioéconomiques; et iv) en se penchant sur les évolutions récentes dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pour ce qui est de la pollution transfrontière en haute mer.

44. Plusieurs études ont été présentées lors de l'atelier, ainsi que des données régionales sur le bruit en milieu marin, lesquelles ont aidé à mieux comprendre ses conséquences éventuelles sur les ressources halieutiques³⁹. S'agissant du mandat de la FAO et de la CGPM, notamment de ses pouvoirs réglementaires en rapport avec la création et la surveillance de zones de pêche réglementées, l'atelier a recommandé d'approfondir les connaissances afin de déterminer si et comment le bruit en milieu marin risque d'entraver ces mesures spatiales ainsi que les efforts déployés en faveur de la conservation des ressources halieutiques concernées.

³⁷ Résolution 65/38 – https://www.un.org/Depts/los/general_assembly/general_assembly_resolutions.htm.

³⁸ Rapport de l'atelier conjoint CGPM/OceanCare sur le bruit anthropique en milieu marin et ses incidences sur les poissons, les invertébrés et les ressources ichtyques, Siège de la FAO, Rome (Italie), 21 et 22 février 2019 (également disponible à l'adresse suivante <http://www.fao.org/gfcm/technical-meetings/detail/en/c/1194253/>).

³⁹ Au paragraphe 13 du *Rapport sur les travaux du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer à sa dix-neuvième réunion*, qui s'est tenue en 2018 dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le thème «Bruit sous-marin anthropique», il est notamment dit: «Plusieurs délégations sont revenues sur les effets du bruit sous-marin anthropique sur certaines espèces marines et certains écosystèmes, notamment les mammifères marins, les poissons en général et les espèces migratrices. Certaines ont rappelé que les bruits anthropiques ayant les niveaux sonores les plus élevés empêchaient les espèces marines de se servir des sons dont elles dépendaient pour le soutien de certaines fonctions vitales. Les délégations ont indiqué que ces bruits avaient pour conséquences négatives, entre autres, de modifier le comportement et les voies migratoires des espèces, de perturber leurs modes de communication, de détourner les animaux de leurs zones d'alimentation ou de leurs frayères, et de leur causer du stress, des dommages physiologiques, voire de provoquer leur mort.» Document A/73/124 – <https://undocs.org/A/73/124>.

45. L'atelier a également recommandé de mener une étude afin de mieux comprendre les conséquences socioéconomiques du bruit en milieu marin, quel qu'il soit, sur les stocks de poissons en rapport avec les zones de pêche réglementées FAO-CGPM. Elle est actuellement en cours et sera soumise pour examen au Comité scientifique consultatif de la CGPM et de la FAO en temps voulu.

46. Lorsqu'elle sera disponible, cette étude pourrait être soumise à l'Assemblée générale par la FAO et distribuée aux autres organismes régionaux chargés de la pêche qui pourraient mener des études similaires.

D. Prévenir et comprendre les effets des efflorescences algales nuisibles sur les stocks halieutiques et la sécurité sanitaire des aliments

47. Les floraisons phytoplanctoniques, la prolifération de microalgues, d'algues toxiques, les efflorescences de plancton toxique ou d'algues nuisibles sont des phénomènes naturels qui se produisent depuis toujours. Parfois, on peut observer 300 espèces de microalgues qui se concentrent pour former une masse, ou efflorescence. Près d'un quart de ces espèces produisent des biotoxines. Les efflorescences d'algues non toxiques peuvent également avoir des effets dévastateurs lorsqu'elles tuent des poissons et des invertébrés en entraînant une anoxie et en obstruant l'appareil respiratoire. Certaines espèces d'algues, même si elles ne sont pas toxiques pour l'homme, peuvent produire des exsudats susceptibles d'endommager les tissus délicats des branchies des poissons (raphidophytes *Chattonella*, *Heterosigma* et algues dinoflagellées telles que *Karenia* et *Karlodinium*)⁴⁰. Les taux de mortalité peuvent être considérables chez les animaux aquatiques, causant des pertes économiques et alimentaires et menaçant la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance.

48. Les espèces d'algues qui produisent des neurotoxines puissantes sont également très préoccupantes pour les humains car elles peuvent être présentes dans les coquillages et les poissons qu'ils consomment et provoquer diverses maladies gastrointestinales et neurologiques (telles que l'intoxication paralysante par les mollusques, l'intoxication amnésique par les mollusques, l'intoxication diarrhéique par les mollusques, l'intoxication par azaspiracide⁴¹ et l'intoxication par la ciguatera). Les ciguatoxines provoqueraient environ 50 000 cas d'intoxication par les poissons tous les ans dans le monde avec des effets neurologiques qui peuvent durer plusieurs semaines, voire des années et dans 1 pour cent des cas elles sont mortelles⁴².

49. Le changement climatique et l'enrichissement excessif des eaux côtières créent un environnement propice aux efflorescences d'algues nuisibles, lesquelles seraient plus fréquentes, plus intenses et plus dispersées depuis ces dernières années. Face à cette situation, des progrès importants ont été faits pour limiter les effets nocifs des efflorescences planctoniques en appliquant des programmes de suivi rigoureux de ces espèces dans l'environnement, des toxines marines dans les fruits de mer et des maladies humaines associées. Cependant, la situation est très différente pour les efflorescences algales benthiques que l'on trouve dans les eaux côtières profondes, en particulier pour la microalgue *Gambierdiscus* responsable de l'empoisonnement à la ciguatera qui est l'intoxication aux fruits de mer d'origine non bactérienne la plus courante dans le monde. Les petits États insulaires des régions tropicales sont particulièrement vulnérables aux effets de l'empoisonnement à la ciguatera, et le changement climatique peut exacerber les taux d'incidence dans le monde et impacter les ressources naturelles et économiques des populations endémiques. C'est pourquoi le problème de l'intoxication alimentaire à la ciguatera a été soulevé au cours de la onzième session du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF11) (3-7 avril 2017, Rio de Janeiro, Brésil). Le Comité a demandé des avis scientifiques à la FAO et à l'OMS aux fins de l'élaboration de solutions de gestion des risques. Il s'agit notamment d'une évaluation complète des ciguatoxines connues (évaluation toxicologique et évaluation de l'exposition), y compris la répartition géographique et le taux de

⁴⁰ http://hab.ioc-unesco.org/index.php?option=com_content&view=article&id=5&Itemid=16.

⁴¹ Les azaspiracides sont des toxines polyéthers marines qui s'accumulent dans différentes espèces de mollusques et qui sont responsables d'intoxications gastro-intestinales graves chez l'homme.

⁴² www.fao.org/3/a-i3215e.pdf.

maladie, les congénères et les méthodes de détection et d'orientation fondées sur cette évaluation en vue de l'élaboration de stratégies de gestion des risques. La réunion d'experts a eu lieu en novembre 2018 et le rapport du Groupe d'experts sur l'empoisonnement à la ciguatera préparé conjointement par la FAO et par l'OMS servira de base aux orientations aux fins de l'élaboration de textes utiles du Codex et à la formulation d'avis à l'intention des États Membres⁴³.

⁴³ FAO/OMS. 2020. *Report of the Expert Meeting on Ciguatera Poisoning. Rome, 19-23 novembre 2018*. Sécurité sanitaire et qualité des aliments n° 9. Rome (également disponible à l'adresse suivante www.fao.org/3/ca8817en/CA8817EN.pdf).